

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 24 août 2021 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, certains membres du Conseil sont présents par divers moyens de communication.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4, par vidéoconférence
Carl De Montigny	Conseiller, district 5

EST ABSENTE

Manon Paquin	Conseillère, district 6
--------------	-------------------------

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Travaux publics
 - 2.1 Octroi de contrat - Appel d'offres 2021-05 - Services d'ingénierie - Réaménagement de la rue de la Sapinière
 - 2.2 Acquisition de rue - Loi sur les compétences municipales - Rue de la Sapinière (partie)
- 3 Urbanisme et environnement
 - 3.1 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 992 485, rue Denise
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 01 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2021-08-249

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 août 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point suivant:

2.1

Le 20 août 2021,

(signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

2 TRAVAUX PUBLICS

2021-08-250

2.1 OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2021-05 - SERVICES D'INGÉNIERIE - RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 2021-05 pour des services d'ingénierie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de la Sapinière ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la part de la firme FNX-Innov au montant de 186 041,05 \$;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres prévoient une procédure d'évaluation qualitative et que le comité d'évaluation a procédé à l'évaluation le 18 août 2021 ;

ATTENDU QUE la firme a obtenu un pointage de 79,1 % ;

ATTENDU QUE le montant de l'offre de service est en concordance avec le budget prévu pour ce mandat.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme FNX-Innov, conformément à l'offre de service reçue ;

D'AUTORISER une dépense de 186 041,05 \$, taxes incluses, à même surplus accumulé non affecté ;

D'AFFECTER cette dépense au règlement d'emprunt 746 lorsqu'il entrera en vigueur ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-08-251

2.2 ACQUISITION DE RUE - LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES - RUE DE LA SAPINIÈRE (PARTIE)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans peut devenir propriété de la Municipalité dès que sont accomplies les formalités à cet égard ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de cet article afin de devenir propriétaire d'une partie du lot 2 992 674 du cadastre du Québec, soit une partie de la rue de la Sapinière ;

ATTENDU QU'une copie de la description technique décrivant cette partie de lot, vidimée par un arpenteur-géomètre, a été déposée au bureau de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCOMPLIR les formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour devenir propriétaire d'une partie du lot 2 992 674 du cadastre du Québec, telle que décrite dans la description technique préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 6841 ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier adjoint à publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer tout document, y compris tout acte notarié, nécessaire à la mise en oeuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-08-252

3.1 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 992 485, RUE DENISE

ATTENDU QUE lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de lotissement n° 2021-10001 pour le lot 2 992 485 situé sur la rue Denise doit faire l'objet d'une cession ou contribution à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER dans le cadre de la demande de lotissement n° 2021-10001, une contribution financière de 29 690,00 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-08-253

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 24 août 2021 à 19 h 34.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière